

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 351

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Boccaletti

à l'amendement n° 28 de Mme Lebec

APRÈS L'ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« énergie »,

insérer les mots :

« et notamment des impacts négatifs des politiques nationales et européennes ayant contribué à l'affaiblissement de notre filière nucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif vise à souligner l'impact des politiques publiques concernant le secteur de l'énergie dans l'effondrement de notre compétitivité industrielle.